



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° N°2024.55

### DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (PRADA)

#### Le Maire de la commune de La Celle-Saint-Cloud

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article R. 2131-1,

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.330-1, R.330-2, et R.330-3,

**Considérant** l'obligation par la commune de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions de réutilisation des informations publiques,

#### ARRETE :

**Article 1** : Madame Sophie BOUKARI, Directrice des Affaires Juridiques, est désignée en qualité de Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions de réutilisation des informations publiques de la Ville de la Celle Saint-Cloud.

Son adresse administrative et ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

Hôtel de Ville  
8 E avenue Charles de Gaulle  
78 170 La Celle Saint-Cloud  
Tél : 01.30.78.10.00  
secretariat-general@ville-suresnes.fr

**Article 2** : En qualité de PRADA, Madame Sophie BOUKARI est notamment chargée de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques,
- Réceptionner les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- Assurer la liaison entre la Ville de La Celle Saint Cloud et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA),
- Etablir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'il présentera au Maire et dont elle adressera copie à la CADA.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie BOUKARI, la suppléance pourra être assurée par Madame Géraldine SZNAJDERMAN.

**Article 4** : En cette qualité, Madame Sophie BOUKARI est autorisée à signer tout acte notamment les courriers et attestations concernant la réglementation relative à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240902-2024-55-AR  
Date de réception préfecture : 05/09/2024

**Article 5** : La présente désignation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification à l'agent et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera remise :

- Au Président de la CADA
- Et aux intéressées.

Fait à La Celle-Saint-Cloud, le 2 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifiée le : 05 09 2024

Sophie BOUKARI

Notifiée le : 05/09/2024

Géraldine SZNAJDERMAN